L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI 3 JUIN 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible]

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. [illegible], R. Jumonville, F. Tujague, G. [illegible], J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe sera [illegible] un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils doivent être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un pouce de la largeur, et seulement sur le recto [illegible]. Ils ne doivent pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera anonyme, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale, pour la circonstance, [illegible] d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats [illegible] proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

Bureau des Assureurs.—Nlle-Orléans, 4 mai 1879—Avis est par le présent donné aux compagnies [illegible] le Bureau des Assureurs de cette ville: L'usage de machines à gaz de toute description ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies composant ce Bureau, à moins qu'on en ait été préalablement la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission [illegible]. Toute infraction de ce Règlement frappera les polices de nullité.

Par ordre du Bureau.
7mai—30t GEO. MATHER, secrétaire.

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
[illegible] RUE VILLERE [illegible]
Entre Esplanade et Chemin des Remparts.
1[illegible]

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

Vaccination.

Mmes GAGNANT et BAURENT, accoucheuses, [illegible] de la Faculté de médecine de Paris, et de la Nouvelle-Orléans, [illegible] au public et aux Dames de leur clientèle en particulier, qu'elles vaccinent tous les MERCREDIS, à midi. Résidence, rue des Remparts Nos. 187 et 189, entre Dumaine et St. Anne.
11 mars—[illegible] J. D.

Mme VERGEZ,
SAGE-FEMME.

C[illegible] à donner ses soins [illegible]. Elle [illegible] sa résidence, rue Royale 189. [illegible]
[illegible] D.Mer.J

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 124, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National [illegible]
Nouvelle-Orléans.
CAPITAL [illegible]
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIERE.

[illegible] Président.
[illegible] MAIER ... Vice-Président et Secrétaire
[illegible] WEBER ... Assistant-Secrétaire.
[illegible] ... Inspecteur.

Directeurs:
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle Pyrotechnique
AUX FAIR GROUNDS,
[illegible] 4 JUILLET 1879,
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane.

Bon d'ouverture.—Programme.

[illegible]

12 Cours d'honneur.
Fusées, bombes, feux de Bengale, parachutes, etc., etc.

Le Bal commencera à 2 heures et durera jusqu'à minuit par une Grande course de vélocipède. Un prix de $25 sera adjugé au vainqueur: Parties lices, 2 milles sur 2. Entrée pour chaque course: $2.50.

Course de poney—Pour poneys au-dessous de 11 mains; 3 engagés et partiront: premier prix, $15, second prix, $5; entrée pour chaque poney, $2.50. Partiez libre.

Les entrées pour les courses devront être faites chez Charles Leighton, au coin des rues St-Charles et Canal.

Course aux Souliers (Sac) ouverte aux jeunes garçons âgés de plus de 14 ans. Entrée $1.50 en or.

Course à pied pour les membres—Un quart de mille. Prix: [illegible]

Admission - - - - - 50 cts.

Les dames invitées seront seules admises. Les invitations pour dames s'obtiennent des membres. On peut aussi s'adresser dans ce but par la poste. Boîte 1766. 25 mai—au 4 juillet

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
Stmai—1an D Ma J

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMarV

C. A. CHANDLER
DENTISTE.
101 .... Rue du Canal 101
Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux conditions les plus libérales. 27 mai—1an

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 douze [illegible] l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

150 .... CANAL 150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
Dents [illegible] cariées
Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.
Extraction de dents sans douleur
Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.
Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."
G. P. MALONEY,
28 jan—1an 150 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucune personne de mérite dans sa profession [illegible] de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des chefs-d'œuvre [illegible] l'art du dentiste. [illegible] fabriqués pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—1an

GEO. P.
ROWELL
& CO.

Bureau d'Annonces de Journaux.

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10
Spruce St.
N. Y.

24mai—3m

CONSULTATION et MOKAINE.

En attendant que je puisse effectuer des dépôts de ma Mokaine dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon Office de consultations, coin Moralès et Amette. Une circulaire, [illegible] les cas dans lesquels cette liqueur est réellement précieuse, sera donnée à qui la demandera.

Je dois ajouter que la Mokaine est aussi agréable à prendre qu'elle est souveraine pour la guérison des maladies citées dans la dite circulaire.
7 mai—[illegible] Dr C. TESTUT.

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

Un fonds de magasin de fourrage faisant une bonne affaire, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré avec bail.

Le fonds consiste en deux drays et deux mulets ainsi que les ustensiles d'un magasin de ce genre. [illegible]

[illegible] A J. F. CAREERE, 107 rue Decatur, [illegible]

THE CITIZENS
SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargne des Citoyens,

Au coin des rues Baronne et Gravier.

Reçoit et paiera des dépôts aux conditions suivantes:

1° Les dépôts de $1 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois.

2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.

3° Les certificats de dépôts spécifieront le taux du dépôt, le montant déposé, à qui l'argent sera payé à quelle époque et le taux de l'intérêt.

4° Les certificats de dépôts pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui sera été convenu.

Agents pour [illegible]
11mai—1m

SOCIÉTÉ.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.

Bureau et salle de vente, No 61 rue Royale, entre Conti et Canal.

[illegible]

BARNETT & GOUSSAN,
61 rue Royale.

[illegible] J. V. Gougeon

Wm. J. YOUNG,
[illegible]
Harnais, Selles et Colliers, Brides, [illegible]
[illegible]
Réparations [illegible]
[illegible] V.D.

SPECTACLES BALS, &c.

Quatrième Grand Pique-Nique
Donné par
l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,
[illegible] Grove Park, au-dessus des Casernes des Etats-Unis,
Dimanche et Lundi, 1er et 2 juin 1879
BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.
Comité d'arrangements.
[illegible]

1° Course à pied pour messieurs, 100 yards. [illegible] Prix, $2,50 en or.

2° [illegible] de course pour messieurs. [illegible]

3° [illegible] pied pour dames, 100 yards. [illegible]

[illegible] $100. [illegible] 50 cents.

Et autres amusements nombreux.

En cas de mauvais temps, le Pique-Nique sera remis jusqu'à nouvel ordre.

24 mai—[illegible]

RHEINSTROMS
Celebrated Stomach Bitters
—AND—
SEA WEED TONIC BITTERS

sont les meilleurs BITTERS dans le marché comme qualité, et les meilleurs marchés comme prix. Essayez-les!

STERN & FRAENKEL,
70 Gravier St.
Agency Depot.

Nous recommandons en même temps nos Cherry Bounce, Anisette, Holland & Tom Gin, Brandies, lesquelles nous vendons meilleur marché qu'aucune maison en ville.

Vins et Ligueurs importés.

STERN & FRAENKEL,
11 mai—1m 70 Gravier St.

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434 .... RUE ST-CLAUDE 434
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de [illegible] $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44 ...... RUE DE CHARTRES 44
Près Douane.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er mars—au 12 nov—DMaJe

Vincente Ranna,
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
135 .... REMPARTS 135
Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.
Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.
[illegible]—1anDMar J

CONSERVEZ VOS TAPIS.

En les faisant nettoyer par la Compagnie dite:
Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company,

Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. Les travaux de battre et de remettre à neuf les tapis se font aux Nos 10, 12, 14 et 16 rue Peyroux, coin Annunciation.

[illegible] tapis de laine et [illegible]

[illegible] tapis de Bruxelles, velours et Wilton, à [illegible]

[illegible] Axminster et Aubusson, [illegible]

Remettre à neuf, 5 cts extra par yarde.
Couvertures de plumes de $1 à $1 50.
Couvertures de tables, de 50 cts à $1.
Couvertures de laine 40 cts la paire.
Lambrequins de $1 50 à $3.

Pas de frais additionnels pour enlever les tapis, les rouler et les emmagasiner. Tout travail garanti ou pas de paiement exigé. Toute commande envoyée par la malle, laissée au bureau ou aux ateliers sera [illegible] promptitude.

[illegible] Jr., propriétaire,
[illegible] 170 rue du Camp.
ALBERT PAUL, Agent. Bureau 51 rue Royale.
26avril—3m—D M J

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements,
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
—VENEZ—
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
Examiner notre immense stock à bas prix.
Voyez vous-mêmes,
Et soyez encore convaincus que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et réclame à juste titre le marchand de [illegible] digne de confiance.

Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
2 mai—

G. PITARD,
[illegible] RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du [illegible] St. Louis Red Seal.

Grate à feu,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Quincaillerie,	Couleurs préparées pour
Cordages,	[illegible]
Vitres,	Couleurs à l'huile,
Mastic,	Couleurs en poudre,
Colle forte,	Brosses à peindre,
Térébenthine,	Brosses à blanchir,
Huile de lin,	Vernis,
Huile de ricin,	Chaux,
Térébenthine,	Ciment,
Japan,	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
[illegible]
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

[illegible list of names]

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
8 mai—

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSE HOUSE
Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires; il a des cottages [illegible] plaisamment [illegible] que les [illegible] Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui donner l'assurance que les clients de la maison y trouveront cette année un surcroît d'agréments [illegible]. La salubrité bien constatée de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc., signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et les distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et de nouvelles cabanes à bain construites à six cents pieds de l'hôtel. Les personnes venant à Montrose House y seront transportées sans frais de la gare du chemin de fer ou du débarcadère du bateau à vapeur.

[illegible] F. J. MONTROSE,
Propriétaire.

RESTAURANT FRANÇAIS,
OCEAN CITY, Miss.
[illegible] du Chemin de Fer de Jackson.

Le soussigné ont l'honneur de prévenir MM. les commissaires du dimanche qu'ils trouveront à "Restaurant Français," au coin des rues Main et Front, une très bonne table, un service empressé, et tous les agréments que l'on peut désirer quand on quitte la Nouvelle-Orléans en quête de repos et de fraîcheur. Des salons et des cabinets particuliers seront mis à la disposition des familles. Bons vins et liqueurs de choix. Prix modérés.

BARATTE & JOLY, propriétaires.
24 fév—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public qu'il a [illegible] d'hôtel [illegible] sur le rivage [illegible] Ou trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Des prix [illegible] modérés.

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.
Au sommet des Montagnes du Cumberland.

Ce MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement restauré par les soussignés, sera prêt, vers le 15 mai, à recevoir MM. les voyageurs et restera ouvert toute l'année.

S'appuyant sur la réputation qu'ils se sont acquise dans le passé comme hommes et comme directeurs d'hôtels, les soussignés comptent sur une forte part du patronage du Sud.

On pourra, après le 1er juin, se procurer des billets pour Beersheba, aller et retour, aux différents bureaux de chemins de fer.

Conditions: $35 par mois; $10 par semaine; $2 par jour. Enfants (au-dessous de 12 ans) et domestiques, moitié prix.

CHAS. E. SMEDES, autrefois du St-James Hotel, à la Nlle-Orléans.
JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans,
2 mai—3m Propriétaires.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

The ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe, aménagé principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale,

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fenêtres bordent du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House permet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
21 mai—[illegible] Hamilton, Ontario.

Pour des Repas bien servis et à des prix très modérés, allez au
Astredo House,
A l'extrémité du Nouveau Lac, (en face de la levée du [illegible]) qui est maintenant ouvert pour la saison et à toute heure. Les familles y trouveront tous les agréments désirables.
Dîners particuliers et dîners pour sociétés, fournis à des prix raisonnables.
10 mai—1m J. ASTREDO.

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la campagne. Il y a à la Baie abondance d'huîtres et de poissons, et l'air y est incomparable pour la santé. Les chambres de l'hôtel sont vastes et bien aérées. Des bateaux et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui en ont besoin. L'usage de bains chauds et froids. Le chef de cuisine est M. Capdeson, dont on connaît l'habileté.
6avril—Amois

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.

Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs de cet hôtel [illegible] des bords du lac qui [illegible] partout le monde. Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LEON, 22 rue St. Charles. Prix modérés.
ALEX. BAUDRE & Cie., Propriétaires.
16 mars—3m

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Mercer.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210 ... DELORD ... 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Carbonne, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Dealers' Exchange seront promptement exécutés.
9 mai—1 m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé............... $500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 52 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les—			
Risques de feu	$312,420 66		
Risques de rivière	85,373 30		
Risques maritimes	49,841 90	$347,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$452,378 97
Ristourne: Risques non terminés, 1878	94,739 00		
Primes remboursées	19,457 39		114,196 39
Primes nettes			$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 25		
Risques de rivière	37,367 96		
Risques maritimes	15,230 56	$107,307 77	
Pertes non ajustées, et non payées	30,383 00	$140,690 77	
[illegible]	35,045 25		
[illegible]	4,347 94		
[illegible]	2,000 00		
Underwriters	6,362 30		
[illegible]	24,432 91		
Fonds de réserve		$4,680 30 / 10,000 00	
[illegible]	49,562 30		
[illegible]	24,264 30		$[illegible]

[illegible]

Total de l'actif .... $[illegible]

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

[illegible] DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

[illegible] devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le [illegible] janvier 1879, après avoir [illegible] les primes pour le fonds de réserve, [illegible] pour cent de dividende aux actionnaires, à régler de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant des primes nettes [illegible] 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir du lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

S. J. Hart,	J. Wale,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	R. Pettit,
H. Dickson,	J. G. Morris,	F. [illegible]
A. Baldwin,	James I. Day,	E. [illegible]
Chas. Macready,	Samuel C. Levy,	[illegible]
W. B. Seymour,	Henry Clews,	Jas. [illegible]
Wm. S. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jonas S. Flower,	J. L. Harris,	R. Newman.

- 8 fév—au 31 déc.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

—LA PLUS—

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—DONNERA A—

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane,

—LE—

MARDI, 17 JUIN 1879,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin,

DANS LA MATINÉE DE

Mardi, 17 Juin 1879,

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE.

On sera conduit avec un grand

Concert Promenade

A cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de	100,000..	100,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
[illegible]	5,000..	20,000
[illegible]	1,000..	20,000
[illegible]	500..	25,000
[illegible]	300..	30,000
[illegible]	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
10000 Lots de	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 entier 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de [illegible] 10,000

100 [illegible] le numéro tirant le lot de [illegible] 7,500

11,279 Lots s'élevant à $522,500

[illegible] LOT 25, CINQUIÈME DE BILLET 50, DIXIÈME DE BILLET 25.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, Nouvelle-Orléans Post Office.

Transmettre l'argent par des chèques sur la [illegible] par des lettres enregistrées, par des [illegible] la poste ou par l'express.

SOUVENEZ-VOUS [illegible] 17 JUIN 1879.

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les [illegible] villes et villages [illegible]

D'[illegible], sont exigées et doivent [illegible] les demandes doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE
PALAIS
—DES—
MEUBLES
—DE—
JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

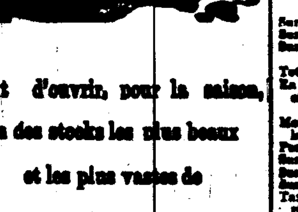

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

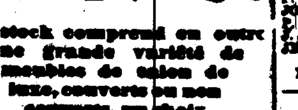

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

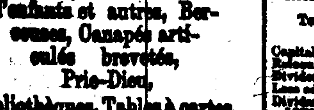

Les dernières nouveautés en fait de Meubles; Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de

GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,
[illegible] RAMPART [illegible] PERDIDO

ASSURANCES.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible] Orient.

[illegible] 27 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$[illegible]		
Primes maritimes	[illegible]		
Primes de rivières	60,234 25		$256,548 88
Primes nettes	$224,143 53		
Moins réassurance	$13,716 40		
Moins primes remboursées	5,626 57	19,343 97	204,[illegible] 56
PERTES.			
Pertes d'incendie	$ 3[illegible] 34		
Pertes maritimes	[illegible] 32		
Pertes de rivières	36,576 46		
	$ 73,936 26		
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, même intérêt, loyer, conventions, épargnes, etc.	36,443 66		110,380 91
Profits nets			$ 94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant:			
[illegible]	$ [illegible] 86		
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00		$ [illegible] 86
Prêts sur demande	$ [illegible] 04		
Argent en caisse	43,321 02		
Propriétés foncières			101,672 66 / 100,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres			34,[illegible] 55
Primes en voie de collection			25,[illegible] 66
Suspense account et fractions d'actions			14,156 62
			$406,387 50

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté un compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolf,
B. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jos. H. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Hesse,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Ruben G. Bush,	John M. Parker.

21mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 204 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu		$334,652 72
Sur risques de mer		20,648 79
Sur risques de rivières		24,051 91
Total des primes		$379,353 42
En moins, primes non expirées		117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1879		$261,512 42
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$[illegible],497 00	
Sur risques de mer	12,466 66	
Sur risques de rivières	10,264 92	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,217 58	
Réassurances et primes remboursées	18,312 67—132,798 68	
Bénéfices		$128 713 74

L'actif de la compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$206,054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	65,100 53
Actions de banques, des Water Works et autres	196,376 40
Billets garantis par hypothèques	126,501 65
Billets garantis par nantissements	39,870 63
Billets à recevoir	21,811 67
Primes en voie de recouvrement	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
Scrips de la ville	5,879 39
En caisse	21,851 35
	$1,077,612 50

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. Nott, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, par devant moi, ce 10 juin 1879.

JAMES FAHEY,
Notaire.

Le 10 juin 1879, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1879, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, résolu de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
A. A. BELONG.	

11 juin—

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805.... ESTABLISHED IN 1805

Fire premiums	$253,437 30	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 66	
Total premiums		$456,058 70
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,675 42	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 96—123,598 56	
Net earned premiums		$332,460 20
Interest on investments		36,242 06
		$368,702 26
Deduct—		
Fire losses	$20,446 19	
Marine losses	32,824 70	
River losses	5,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charities, donations and commissions	56,806 31—162,442 86	
Net profit		$206,259 40
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of december, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,662 42
Premiums in course of collection	61,062 20
Premiums notes	10,462 45
Due by Agents	1,643 21
Real estate	143,230 42
First mortgage notes and pledge notes	176,077 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	237,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 42
Dividends unclaimed	9,520 20
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 22 tenth day of January, 1879.
TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIERE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGE,
D FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—[illegible]

A vendre pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de maréchal-ferrant, vétérinaire et loueur de chevaux du Dr F. LARROUY, No 132 rue Remparts, entre Toulouse et St-Pierre, avec deux mulets et sept chevaux, voitures, buggies, selles, harnais, outils de forge, de ferrage, et une nombreuse clientèle à grandes affaires. La propriété peut être louée en entier, ou partie et offre une excellente occasion pour un loueur de chevaux et voitures et pour un maréchal-ferrant vétérinaire. De très bons chevaux pour les familles. S'adresser sur les lieux.
6mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence. Faïence jaune.

PAR D. E. MORPHY & SON, D. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu, MARDI, 3 juin 1879, à 11 1/2 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 108 et 110 rue Magasin—
Un bel assortiment de faïence blanche et jaune, venant d'être reçu.
Conditions—Comptant. 1erjuin—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente trimestrielle de gages forfaits.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—LUNDI, 2 juin et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu, au bureau de prêts sur gages de Jos Angiade, à l'angle des rues Bourbon et Conti—tous gages forfaits, comprenant:

Un grand et riche assortiment de diamants, une splendide collection de montres en or et argent, des plus célèbres manufactures anglaises, françaises, suisses et américaines, un grand assortiment de bijouterie, telles que parures, boucles d'oreilles, broches, épingles, etc., etc., une grande variété de fusils, revolvers, pistolets, ombrelles en soie, cannes, pendules françaises et américaines, du plaqué de toutes sortes, bagues pour hommes et femmes et

Le plus splendide assortiment d'argenterie.

Conditions—Comptant.

P. S.—Cette vente comprend l'assortiment le plus grand et le plus varié qui ait jamais été offert jusqu'ici par M. Angiade. Le tout sera vendu sans égard aux montants prêtés sur ces objets. 3 mai—

POUR CAUSE DE DÉPART.

Jolie maison No 355 rue St Philippe, entre les rues Galvez et Miro.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 7 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, pour cause de départ—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, mesurant 27 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison rez-de-chaussée, ayant 4 chambres, cuisine, grande cave, latrines, jardin, bâtisses sur le côté, etc. Cette propriété porte le No 355 rue St Philippe.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement; la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement desdits billets en partie, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engagera à tenir les bâtisses assurées jusqu'à parfait paiement des billets et en transférera la police, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B—Nous engageons sérieusement les personnes à petits moyens, en quête d'une résidence, à aller visiter la bâtisse avant la vente, attendu que la propriété sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur. 1 juin—

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District.

No 408 rue St-Claude, entre St-Antoine et Mystérieuse.

Succession de Charlemagne Clovis Lefèvre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale. — SAMEDI, 7 juin à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE.—pour clore la succession de CHARLEMAGNE CLOVIS LEFEVRE, les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B. dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants ou St-Claude, St Antoine, Remparts ou Amour et Columbus ou Mystérieuse, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Bons Enfants ou St-Claude sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison divisée en deux corps de logis ayant deux chambres, cabinet et galerie de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citerne, latrines, etc. Cette propriété porte le No 408 rue des Bons-Enfants ou St-Claude.

Termes et Conditions—La moitié comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause habituelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets ou une portion. Les acquéreurs assureront les propriétés assurées en un montant que désignent les parties intéressées et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1879, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.
1er juin—

VENTE PÉREMPTOIRE
—de—
Propriétés de très grande valeur et de terrains nus dans le Second District, rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré. Coin St. Philippe et Villeré. Rue Villeré, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI le 7 juin 1879, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane.

1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Villeré et Marais, mesurant 60 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence ayant 6 chambres, cuisine en briques à deux étages avec 6 chambres, hangar, lieux d'aisance, water-works, jardin, &c.

2° Deux lots de terre dans le même îlet et District et attenant à la propriété ci-dessus décrite désignés par les Nos 2 et 3, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue St. Philippe avec une profondeur et façade de 124 pieds sur la rue Villeré. Le lot No 3 forme le coin des rues Villeré et St. Philippe.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse dans la cour, avec quatre chambres et autres bâtisses qui peuvent servir à l'élevage de coqs de bataille et de volailles.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou d'une partie. Les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, rembourseront les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
—1erjuin—

J. H. AUDIFFRED
Successeur de J. Monsomé
MARECHAL-FERRANT,
236 .... Rue Royale 236
Entre Esplanade et Frais.
Chevaux ferrés dans le plus bref délai. 26 fév.—1an.D M J

Merchants' Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

No 204 CANAL STREET.

TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1878, including Unearned Premiums for the previous year—		
On Fire Risks		$334,652 72
On Marine Risks		20,648 79
On River Risks		24,051 91
Total Premiums		$379,353 42
Less Unearned Premiums		117,841 00
Net Earned Premiums 31st May 1879		$261,512 42
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$65,497 00	
On Marine Risks	12,466 66	
On River Risks	10,264 92	
Taxes and expenses, less interest	35,217 58	
Re-insurance and Return Premiums	18,312 67—132,799 68	
Profit		$128,712 74

The Company have the following assets:

Real Estate	$206,054 86
City Bonds and Mortgage Bonds	65,100 53
Bank, Water Works and other stocks	196,376 40
Notes secured by mortgage	126,501 65
Notes secured by pledge	39,870 63
Bills receivable	21,811 67
Premiums in course of collection	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,000 00
City Scrips	5,879 39
Cash on hand	21,851 35
	$1,077,612 50

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY,
President.

G. W. Nott, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 10th day of June 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 10th day of June 1879, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on the net earned participating Premiums for the year ending 31st May 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of five per cent per annum on their stock.

Directors.

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
A. A. BELONG.	

June 11—

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 5 juin 1879, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Bienville et l'Avenue Hagan, près de la machine à du sécher, à l'écurie de E. Doland—

6 belles vaches laitières, toutes fraîches en lait; 1 magnifique cheval, 1 charrette à lait, neuve à top, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Le cheval de matin et du soir sera donné au plus fort acquéreur. 2 juin—

Vente renvoyée à cause du mauvais temps

Belles vaches laitières de race brama.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau Bienville, et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 4 juin 1879, il sera vendu, à 11 heures du matin, au pont du Bayou St-Jean, au Crescent City Rifle Club, sur l'ancienne habitation "Allard"—

30 belles vaches laitières, 20 avec de jeunes veaux et la balance sur le point de vêler.
2 taureaux de race.

Conditions—Au-dessous de $50 comptant; de $50 à $150, trois mois, et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 29mai—4t

Vente sans réserve pour cause de départ de deux propriétés rue Bagatelle Nos 394 et —.

PAR S. GUINAULT. Encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI 7 juin 1879—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Bagatelle sur 60 pieds de profondeur, entre les rues Craps et Amour; ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, latrines et deux citernes.

Un autre lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 145 pieds de profondeur, entre les rues Amour et Bons-Enfants. Ensemble une maison bâtie à distance de la rue, ayant deux chambres, galerie devant et derrière et quatre cabinets, arrière cour, hangar, citerne, latrines, etc., etc. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et le reste payable à un crédit de un an en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente.
1er juin—

Succession de Bernard Camblong.
Vente par les héritiers pour un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Passage de la Bourse et Bienville — SAMEDI, 7 juin 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé à Carrollton, installé en vacherie; le dit îlet est renfermé par les rues Douzième, Belfast, Washington et Barette, mesurant 300 pieds de face à chacune des susdites quatre rues. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en une étable pouvant contenir 40 vaches. Hangar sur le côté et citerne. Une petite maison pour logement ayant deux chambres, galerie sur le devant, galerie derrière et cabinets. Voir le plan à la Bourse.

Conditions:—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel se soumettra aux clauses pénales d'usage et sera responsable des taxes exigibles en 1880. 1erjuin—

Treizième Etat Annuel
—DE LA—
Factors' and Traders' Insurance Company,
27 RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1879.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1879, savoir:

Primes pendant l'année sur—			
Risques de feu	$277,346 38		
Risques de rivières	151,673 69		
Risques maritimes	34,331 77		$463,351 84
Moins—			
Primes non terminées	$75,819 00		
Primes remboursées	8,002 33		83,821 33
Primes nettes acquises			$379,530 51
Pertes payées sur—			
Risques de feu	$69,449 17		
Risques de rivières	80,136 15		
Risques maritimes	7,438 02		
		$157,023 34	
Réassurances		24,786 12	
Réfaction (rebate)		15,063 76	
Taxes d'Etat et de ville		20,159 52	
Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans		6,710 64	
Dépenses générales brutes		42,028 04	
			265,791 42
Balance			$113,739 09
A ajouter intérêt et escompte et épargnes reçues			63,253 87
Profits nets			$176,992 96
A déduire, premier intérêt semestriel de 5 pour cent payé et second intérêt de 5 pour cent dû maintenant			100,000 00
			$76,992 96
Réserve			22,574 14
Balance à diviser sur primes nettes			$54,418 82

La Compagnie a l'actif suivant:

Argent en caisse	$163,471 50
Comptes en voie de collection	51,552 90
Billets à recevoir sur garanties	368,164 22
Billets à recevoir pour primes	11,511 94
Actions de banque et autres	203,301 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons que ceux des Etats-Unis	206,831 79
Bons de circulation 6 0/0 des E.-U., 1er janvier 1898	12,625 00
Bons 4 0/0 des E.-Unis	100,000 00
Propriétés foncières	90,285 67
	$1,207,743 48

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé devant moi ce 24e jour de mai 1879.

EDW. IVY, Notaire.

A une réunion spéciale du Conseil de Direction tenue le 23 du courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt semestriel de 5 pour cent jusqu'au 30 avril 1879, faisant 10 pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ainsi qu'un dividende en argent de 20 pour cent aux actionnaires sur le montant (272,094—12) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1879.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Directeurs.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe.
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

25mai—79dn

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: (vers [illegible]) jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à [illegible] Laharpe et de là à la station d'arrivée. [illegible] cars [illegible] suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dès, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Clio. On passe rue Royale, devant le State House (ancien Hôtel St-Louis).

L'Abeille [illegible]
Bureau[illegible]
NOUVE[illegible]
MAR[illegible]

COMPAG[illegible]
TRAN[illegible]
Service entre [illegible]
Cette ligne pr[illegible]
Pour frêt et p[illegible]
26 jan—1an

COMPAG[illegible]
TRA[illegible]
Les magnifique[illegible]
AMERIQUE [illegible]
FRANCE [illegible]
CANADA [illegible]
Prix du passa[illegible]
Première cabine [illegible]
Deuxième [illegible]
Troisième [illegible]
Passage d'entre[illegible]
Les paquebots [illegible]
4 mai—1[illegible]

Lloyd de l'[illegible]
STEAMERS [illegible]
LA NOUVE[illegible]
LE HAVR[illegible]
ET
Les steamers [illegible]
De Brê[illegible]
Braunschwei[illegible]
Ces steamers fo[illegible]
PRI[illegible]
De Brême, Southa[illegible]
Chambre ... $1[illegible]
De la Nouvelle Or[illegible]
Chambre ... $150
Chambre ... $35
Pour les enfants [illegible]
N. B. Notre ag[illegible]
De Brême à Galve[illegible]
[illegible]
12 mai

Pour New-[illegible]
CETTE LI[illegible]
Partira de [illegible]
Mercredi [illegible]
L'assurance [illegible]
Passage [illegible]
Cette ligne prend [illegible] HAVRE
Pour frêt ou [illegible]
4mai—1an

BELFAST [illegible]
STA[illegible]
De New-York [illegible]
Cabines de pre[illegible]
Pour billets, info[illegible]
C'est la seule lig[illegible]
Ligne Améri[illegible]
LIGNE RED [illegible]
10 fév— 6mt[illegible]

FEUI[illegible]

QUITTAN[illegible]

Par [illegible]

[illegible]

«Mik's avait ai[illegible] pour réjouir sou[illegible] pirait état[illegible] Les mura[illegible] mées de poutr[illegible] pour ornement [illegible] saint Patrick et [illegible] nell. Allan, le [illegible] un tory de prem[illegible] tait volontiers d[illegible] au cinquante-tr[illegible] du sang se faisa[illegible] réchait de prosc[illegible] bérateur.

Au moment o[illegible] Nicholas ouvrit [illegible] vieillard, à geno[illegible] faisait sa prière [illegible] et Nicholas se re[illegible] bénisse!

Le vieillard [illegible] prière. Il était [illegible] à la porte; on [illegible] dont l'âge comm[illegible] cambrure. Ses [illegible] tombaient à [illegible] épaules.

Il y avait po[illegible] gellale une cous[illegible]